

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ			
IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	OPTISORB		
NOM CHIMIQUE	Terre à diatomées, naturelle		
FAMILLE CHIMIQUE	Silice		
UTILISATION DU PRODUIT	Absorbant Industriel		
RESTRICTIONS D'UTILISATION	Aucune connue		
FABRICANT	EP Minerals, LLC., 9875 Gateway Dr., Reno, NV 89521, USA		
N° DE TÉLÉPHONE	+1 (775) 824 7600 (du lundi au vendredi 8h00 – 17h00 heure normale du Pacifique)		
NUMÉRO D'URGENCE	+1 (775) 824 7600 (du lundi au vendredi 8h00 – 17h00 heure normale du Pacifique)		
DATE DE PRÉPARATION DE LA FDS	16 janvier 2015		
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS			
CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE SELON L'OSHA ET LE SGH	N'est pas classé comme dangereux		
AUTRES DANGERS	Aucun		
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE	Aucun étiquetage SGH nécessaire.		
SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
DENOMINATION	CONCENTRATION APPROXIMATIVE (%)	NUMEROS CAS	EINECS
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)	100%	61790-53-2 ou 7631-86-9	231-545-4
SECTION 4 : PREMIERS SECOURS			
YEUX	Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution de rinçage des yeux. Consulter un médecin si l'irritation persiste.		
PEAU	Utiliser des lotions hydratantes en cas de sécheresse de la peau.		
INGESTION	Boire de grandes quantités d'eau pour réduire les effets de volume et de dessèchement.		
INHALATION	Transporter la personne à l'air libre. Moucher pour évacuer la poussière.		
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	La poussière peut provoquer une irritation des yeux par la nature abrasive du produit. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer son dessèchement. Les poussières peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation prolongée de forte concentration de poussière peut entraîner des effets pulmonaires.		
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Il n'est pas normalement nécessaire de consulter immédiatement un médecin. En cas de poussière irritante dans les yeux, consulter un médecin.		

NOM DU PRODUIT		OPTISORB			Page 2 sur 4
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
MOYENS D'EXTINCTION		Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
DANGERS SPECIFIQUES RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE		Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
CONSEILS AUX POMPIERS		Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE		En cas de poussière, utiliser un respirateur équipé d'un filtre à particules tel qu'indiqué dans la Section 8. Protéger les yeux avec des lunettes de sécurité.			
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		Ce matériau n'est pas une préoccupation environnementale majeure.			
METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE		Aspirer les déversements, balayer le produit humidifié ou laver le produit renversé. Éviter la formation de poussière. Placer ensuite dans un contenant pour une utilisation ou élimination ultérieure.			
SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE					
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER		Minimiser la formation de poussière. Éviter le contact oculaire. Éviter de respirer la poussière. Réparer ou jeter les sacs endommagés. Respecter toutes les précautions et les avertissements donnés sur l'étiquette.			
CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES		Entreposer dans un endroit sec pour préserver l'intégrité des emballages et la qualité du produit. Ne pas entreposer à proximité d'acide fluorhydrique ou de solutions fortement basiques.			
SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE					
RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION					
Composant		LEA (OSHA)	VLE (ACGIH)	LEA (MSHA)	LER (NIOSH)
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)		80 mg/m^3 % SiO ₂ poussière totale	Non établies	5 mg/m ³	6 mg/m ³
CONTROLES TECHNIQUES APPROPRIES		Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour contrôler la production de poussière dans les limites d'exposition recommandées. Se référer à la publication de l'ACGIH « Ventilation industrielle » ou autres publications similaires pour la conception des systèmes de ventilation.			
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE					
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE		Lunettes de sécurité pour protéger de la poussière			
PROTECTION DE LA PEAU		Aucun équipement particulier n'est nécessaire.			
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES		Porter des appareils de protection respiratoire équipés de filtres conformes à la norme 42CFR84, certifiés N95 en cas de poussière. En cas de concentration de poussière inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition admissible (LEA), utiliser un quart ou un demi-masque respiratoire équipé d'un filtre à poussière N95 ou d'un masque à poussière jetable certifié N95. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois la LEA et inférieure à cinquante (50) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à masque intégral équipé de filtres N95 remplaçables. Si la concentration de poussière est supérieure à cinquante (50) fois la LEA et inférieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à épuration d'air (à pression positive) avec un filtre N95 remplaçable. Si la concentration de poussière est supérieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C (à flux continu, à pression positive), avec un masque intégral, une cagoule ou un casque.			
MESURES D'HYGIÈNE		Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact oculaire. Se laver les mains après manipulation et avant de manger ou de boire.			

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE/ODEUR	Granulaire, chamois à blanc cassé	ODEUR	Inodore
ÉTAT PHYSIQUE	Solide	SEUIL OLFACTIF	Non applicable
PRESSION DE VAPEUR	Non applicable	DENSITE DE VAPEUR	Non applicable
POINT D'EBULLITION	Non applicable	POINT DE FUSION	> 1300°C
POINT D'ECLAIR	Non applicable	pH (SUSPENSION A 10%)	7
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ	Non applicable	TAUX D'EVAPORATION	Non applicable
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION	> 1300°C	DENSITE RELATIVE	2,2
TEMPERATURE D'AUTO-IGNITION	Non applicable	COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)	Non applicable
INFLAMMABILITE (solide, gazeux)	Non applicable	SOLUBILITE DANS L'EAU	< 1%
		VISCOSITE	Non applicable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

REACTIVITE	Le produit n'est pas réactif.
STABILITE CHIMIQUE	Le produit est stable.
POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation.
CONDITIONS A EVITER	Non applicable
MATIERES INCOMPATIBLES	Les produits contenant de la silice peuvent réagir violemment avec l'acide fluorhydrique et les solutions fortement basiques.
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	Non applicable

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE	
Voies d'exposition probables	Voir ci-après
YEUX	Peut provoquer une irritation (larmolements et rougeurs) si la poussière pénètre dans les yeux.
PEAU	N'est pas absorbé par la peau, mais peut provoquer un dessèchement en cas d'exposition prolongée.
INGESTION	L'ingestion de petites quantités ou de quantités modérées n'est pas considérée comme nocive, mais peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
INHALATION	Une inhalation aiguë peut provoquer un dessèchement des fosses nasales et une congestion pulmonaire, une toux et une irritation de la gorge en général. L'inhalation chronique de poussière doit être évitée.
EFFETS CHRONIQUES	L'inhalation chronique de poussière au-delà de la limite d'exposition admissible (LEA) établie par l'OSHA sur plusieurs années peut provoquer des modifications pulmonaires.
NTP	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classée comme cancérigène.
CIRC	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classifiable comme cancérigène chez les humains (Groupe 3).
VALEURS NUMERIQUES DE LA TOXICITE	Aucune donnée disponible.

NOM DU PRODUIT	OPTISORB		Page 4 sur 4														
CORROSIVITÉ, SENSIBILISATION, IRRITATION	Non applicable																
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	Non disponible																
TÉRATOGENICITÉ, MUTAGÉNICITÉ	Non disponible																
SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES																	
ÉCOTOXICITE	Les produits à base de terre à diatomées ont démontré une certaine efficacité comme insecticide naturel mais aucune toxicité pour ce qui concerne la vie aquatique ou terrestre.																
PERSISTANCE ET DEGRADABILITE	Non biodégradable, inerte.																
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Faible potentiel de bioaccumulation																
MOBILITE DANS LE SOL	Aucune mobilité																
AUTRES EFFETS NEFASTES	Aucun connu																
SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION																	
TRAITEMENT DES DÉCHETS	Si ce produit tel que fourni devient un déchet, éliminer comme un déchet solide en centre d'enfouissement ou si en suspension, éliminer dans les égouts. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR paragraphe 261).																
ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE	Éliminer conformément aux lois et règlements applicables, généralement élimination des déchets solides en centre d'enfouissement.																
SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT																	
INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LE TRANSPORT	Classification pour le transport du Département du transport aux Etats-Unis : 55 (aucune restriction). Nom technique : « terre à diatomées ».																
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Aucune exigence ou étiquetage particuliers.																
SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES																	
ÉTATS-UNIS																	
TSCA (loi réglementant les substances toxiques aux USA)	La terre à diatomées naturelle est répertoriée à la liste TSCA de l'EPA.																
CERCLA (Réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux)	La terre à diatomées naturelle n'est pas classée comme substance dangereuse selon la réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux (CERCLA), 40 CFR 302.																
SARA TITRE III (modification de la CERCLA)	Non répertorié.																
INTERNATIONAL																	
Classification SIMDUT	Ces produits ne sont pas réglementés par le SIMDUT																
Liste de divulgation des ingrédients SIMDUT	Le produit ne contient aucun ingrédient à déclarer.																
SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS																	
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">NFPA</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <table style="border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;">0</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;">0</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;">0</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;">0</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;">-</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;">0</td> </tr> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">4-Extrême 3-Elevé 2-Modéré 1-Léger 0-Insignifiant</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">HMIS</div> </div> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0*</td> <td style="padding: 2px 5px;">Santé</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0</td> <td style="padding: 2px 5px;">Inflammabilité</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">0</td> <td style="padding: 2px 5px;">Réactivité</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">E</td> <td style="padding: 2px 5px;">Equipement de protection</td> </tr> </table>			0	0	0	0	-	0	0*	Santé	0	Inflammabilité	0	Réactivité	E	Equipement de protection
0	0	0															
0	-	0															
0*	Santé																
0	Inflammabilité																
0	Réactivité																
E	Equipement de protection																
DATE DE PREMIERE PUBLICATION	4 mars 1994																
DATE DES REVISIONS	16 janvier 2015																
RÉVISION N°	9																

Avis de non-responsabilité : À la date de préparation du présent document, l'information fournie est considérée comme exacte et donnée en toute bonne foi pour se conformer aux lois fédérales et nationales applicables. Aucune garantie ou représentation d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne sera formulée ou prévue quant à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'achat, la vente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les utilisateurs de silice doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité, y compris selon la norme OSHA de communication sur les produits dangereux.